

Questions orales

LES FINANCES

LES CRÉDITS D'IMPÔT ACCORDÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait aux crédits d'impôt accordés à la recherche et au développement. Comme d'habitude, le ministre a essayé de dénouer la crise au moyen d'expédients et n'a réussi qu'à semer la pagaille. Pour le doyen de la faculté de génie de l'Université de Victoria la situation est une preuve d'incurie. C'est ainsi qu'on dispose d'un tas de fonds qu'il faut écouler dans l'année. En fait, les seuls à faire de la recherche sont les comptables et les fiscalistes. Le ministre avouera-t-il qu'il s'agit d'une grossière erreur de calcul et va-t-il remédier à la situation immédiatement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, en réponse à une question qu'on m'a posée la semaine dernière ou celle d'avant, j'ai dit que le ministre du Revenu national et moi-même suivions de près la situation, et que si nous découvriions des abus, nous prendrions immédiatement des mesures pour y remédier et empêcher que l'on profite d'échappatoires. La semaine dernière, le ministre du Revenu national a annoncé dans un communiqué que ses services se livraient à une surveillance spéciale pour veiller à ce que la loi soit bien respectée. J'ai également enjoint à mes services de suivre cette affaire de très près.

Je n'inciterais par le député à conclure du fait que l'on déduit des montants plus considérables en crédits d'impôt que cette mesure est un échec ou qu'il se produit quelque chose de répréhensible. Au contraire, nous voulons encourager la recherche et le développement. Si l'on effectue davantage de recherche et de développement et si l'on déduit de plus forts montants en crédits d'impôt à cette fin, le député devrait s'en réjouir, car c'est ce dont le pays a besoin. Voilà comment je vois les choses.

J'aimerais qu'on fasse plus de recherche et de développement au Canada. Par ailleurs, je ne souhaite évidemment pas que l'on abuse de ces crédits d'impôt en se livrant à des opérations purement fictives ou à des transactions sur papier. Nous surveillons la situation, et si des mesures s'imposent, nous n'hésiterons pas à les annoncer.

M. de Jong: Monsieur le Président, nous souhaitons évidemment tous qu'on fasse plus de recherche et de développement au Canada, mais je crois qu'il devient évident que les comptables et les fiscalistes sont les seuls à s'y adonner.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERDIRE CERTAINES PRATIQUES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Alors qu'il se trouvait à Ottawa le vendredi 11 mai dernier, monsieur le Président, le ministre lui-même a réclamé un haut niveau de sélectivité. Pourtant, son système de crédits d'impôt n'est certes empreint d'aucune sélectivité. Comme en fait foi le compte rendu du *Globe and Mail* du vendredi 11 mai 1984, le ministre aurait fait la mise en garde suivante:

... des stimulants fiscaux irréflechis ou indûment généreux pourraient non seulement entraîner une baisse des revenus, mais décourager les gens d'investir sérieusement et à longue échéance dans la recherche et le développement.

La façon dont le gouvernement utilise actuellement le système de crédits d'impôts fait du tort à la recherche et au développement au Canada. Le ministre pourrait-il au moins assurer

à la Chambre qu'il ne permettra plus aux investisseurs grâce à une utilisation ingénieuse des crédits d'impôts, de s'enrichir rapidement aux dépens des contribuables?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis gré au député de m'avoir cité, d'ailleurs textuellement et exactement. Il a rappelé les principes qui m'inspirent dans l'application de ce programme.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Depuis quelques semaines, je reçois des lettres au sujet de la dernière entreprise de la société, qui a décidé de concurrencer le secteur privé. Tout comme moi, ces gens-là s'inquiètent du marché que la Société des Postes a conclu avec Distribution aux consommateurs. Quel revenu espère-t-on retirer de cette entreprise et pourquoi la Société canadienne des Postes a-t-elle décidé d'augmenter ses revenus de cette façon?

● (1500)

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis un peu surpris par la question de l'honorable député puisque j'ai déjà annoncé, il y a plus de deux semaines, et ce en réponse à une question d'un député de ce côté-ci de la Chambre, que la Société canadienne des postes avait annoncé qu'elle terminait son projet pilote à la fin du mois. La Société a également émis un communiqué de presse à cet effet, et je suis certain que si l'honorable député fouille dans son courrier, il retrouvera ce communiqué.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

**LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT—
ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LE SYSTÈME**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question, que j'adresse au ministre des Finances, fait suite à une question précédente. Le ministre doit savoir maintenant que nous nous sommes interrogés sur l'utilité du crédit d'impôt à la recherche et au développement au moment où la mesure a été présentée. Il semble maintenant que ce soient les courtiers en valeurs mobilières qui en profitent parce que cette disposition leur procure du travail. Il n'est pas du tout assuré que l'argent prélevé soit effectivement consacré à la recherche et au développement. En cas de faillite d'une entreprise, l'investisseur touche le crédit d'impôt et le courtier ses honoraires. Il n'y a pas de recherche et de développement et c'est notre pays qui est perdant. Le ministre voudrait-il modifier le système en instituant un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises qui effectuent réellement de la recherche, et versé par le gouvernement si elles n'ont pas de revenu imposable?